

L'égalité femmes-hommes, si on en parlait ?



Cadre légal





Cadre légal



Niveau national

- Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 : égalité des droits reconnus aux femmes et aux hommes « *dans tous les domaines* »
- Loi du 2 août 2014 en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes
- Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : l'EFH a été posée comme l'un des trois axes transversaux dans la mise en œuvre des contrats de ville
- Note technique du 7 août 2019 sur l'expérimentation des budgets intégrant l'égalité femmes-hommes
- Norme Afnor en novembre 2022 sur les critères d'évaluation des projets de la politique de la ville au regard de l'EFH

Niveau supranational

- Traité de l'Union Européenne en 1992
- ODD n°5 depuis septembre 2015 : réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles : il concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles dans le monde entier

Les mots clé de l'égalité femmes-hommes

Maîtriser les concepts pour comprendre les enjeux





Préjugé / stéréotype / discrimination

« Les femmes conduisent mal. »

« Les jeunes des quartiers populaires sont violents. »

= stéréotype

« J'apprends que je vais avoir une monitrice d'auto-école, je pense « c'est une femme, elle va mal m'apprendre. » »

« Je croise un jeune avec jogging Lacoste-casquette dans la rue, je suppose qu'il y a un danger pour moi. »

= préjugé

« Je refuse de recruter une femme comme monitrice dans une école de conduite. »

« Je refuse l'entrée d'un magasin à un jeune d'origine nord-africaine en survêtement »

= discrimination



Différence et inégalités

- Les différences entre les femmes et les hommes ne constituent pas nécessairement des inégalités entre hommes et femmes.
- Une différence devient une inégalité dès lors que :
 - elle limite l'accès aux ressources
 - elle limite l'exercice de droits fondamentaux





Mixité, parité, équité, égalité

Quelques chiffres

- 38 femmes préfètes sur 132
- 4 femmes réalisatrices sur 22 en compétition officielle au festival de Cannes
- 207 députées sur 577
- 50% de sportives aux JO de Paris





Sexe et genre

- **Sexe**

Caractéristiques biologiques et physiologiques qui distinguent les femmes et les hommes

- **Genre**

Les rôles et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les femmes et les hommes



« **Chausser les lunettes du genre** », c'est prendre conscience que notre système est genré, qu'il est façonné par des stéréotypes sociétaux.



Approche transversale / approche spécifique

- **Approche transversale**

Action qui prend en compte les enjeux d'égalité femmes-hommes dans sa mise en œuvre sans pour autant en faire un objectif principal

- **Approche spécifique**

Action spécifiquement ciblée sur l'égalité femmes-hommes pour résoudre des écarts que l'approche transversale ne peut combler.

Peut cibler les filles/femmes ou les garçons/hommes

Approche transversale

+

approche spécifique

=

approche intégrée





Approche spécifique / approche transversale

Une association monte un projet de salle de musculation pour les filles.

= action spécifique

Une association organise une formation à l'EFH pour ses salariés et ses bénévoles.

= action transversale

Dans le cadre de l'organisation d'un événement, une collectivité prévoit un mode de garde pour les enfants.

= action transversale

Une collectivité finance un accompagnement pour des femmes créatrices d'entreprises.

= action spécifique

Un centre social propose des cours de cuisine pour les hommes.

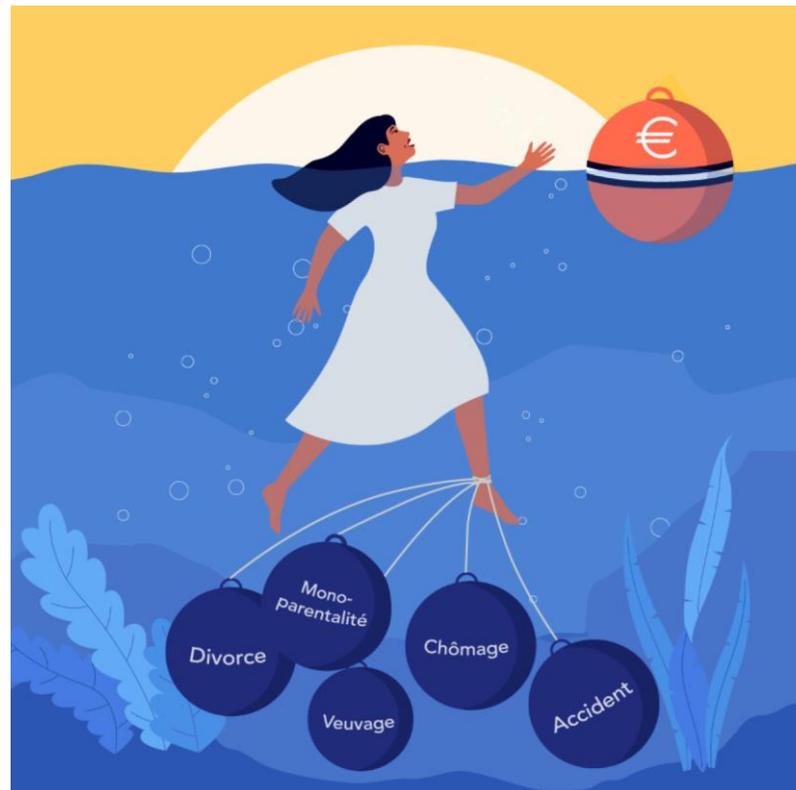
= action spécifique





La pauvreté des femmes

Constater les inégalités pour agir



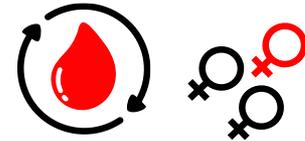


Les chiffres de la pauvreté des femmes en France ...



54%

sont pauvres



1/3 est concerné par la précarité menstruelle



24%

Ecart de salaire moyen annuel avec les hommes



94%

de femmes parmi les sujets à l'exploitation sexuelle



75%

Des temps partiels sont occupés par des femmes



80%

80% des familles monoparentales sont des "mamans solo"

31%

Taux de pauvreté des familles monoparentales



... en Auvergne-Rhône-Alpes ...



30%

15% de familles monoparentales au AuRA

80% ont une femme comme référente

Parmi ces mamans solos, 30% sont pauvres



65%

des femmes en emploi, contre 71% des hommes



11%

des femmes sont inactives, contre 5% des hommes



19%

d'écart de salaire annuel net moyen avec les hommes

Cet écart augmente avec l'âge



Les familles de métiers les plus souvent occupées par les femmes : **Agente d'entretien** (6,3 % des femmes en emploi), **enseignante** (5,4 %) et **aide soignante** (5,3 %)



... et dans les QPV d'Auvergne-Rhône-Alpes

EPCI = Intercommunalités englobant les QPV



49% des femmes vivant en QPV sont sans diplôme

28% des femmes des EPCI



38% des femmes vivant en QPV ont un emploi

52% des hommes en QPV

62% des femmes des EPCI



14% de mamans solo parmi tous les ménages en QPV

8% de mamans solo dans les EPCI

54% de pauvreté chez les mamans solo en QPV

49% chez les couples avec enfants en QPV

30% chez les mamans solo des EPCI



51% des revenus des mamans solo en QPV sont issus de l'activité

78% des revenus des papas solo en QPV

72% des revenus des couples avec enfants en QPV

73% des revenus des mamans solo des EPCI



Intégrer l'égalité dans son projet

Introspection et ressources





S'interroger sur la conception et la mise en œuvre de son projet

- Est-ce que mon projet présente une dimension de genre ?
 - Oui, s'il concerne un domaine où les femmes et les hommes sont dans des situations respectives différentes (sous-entendu, là où il y aurait des inégalités)
- Est-ce que mon projet a un impact sur la situation des femmes et des hommes ?
 - Ex : en termes de ressources ou d'exercice de droits fondamentaux
- Qui sont les bénéficiaires de mon projet ?
- Quels indicateurs de mesure pour améliorer, capitaliser, rendre compte ?
- Quelle place des femmes dans la gouvernance de mon projet ?
- ...



Faire un pas de côté

- Initier des actions pour les filles visant à favoriser l'accès à des univers traditionnellement masculins, c'est très bien. Pourquoi ne pas envisager l'inverse ?
- Pour lutter contre stéréotypes de genre ou les violences faites aux femmes, il faut impliquer les deux sexes !
- Initier une démarche EFH passe par :
 - l'évolution de ses outils et procédures internes
 - le questionnement sa propre gouvernance
 - la prévision d'une véritable évaluation (et pas simplement un bilan)
 - la formation de ses équipes



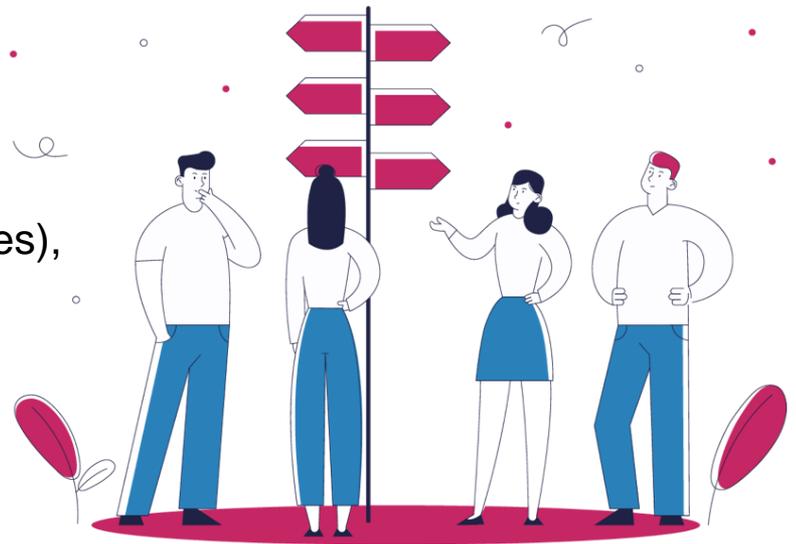
S'appuyer sur des ressources

• **Collecter des données, notamment des données sexuées**

- Pour établir un diagnostic, construire son projet sous l'angle du genre, vérifier son impact a posteriori
- Quelles sources ?
 - Au national : Insee, Institut national d'études démographiques, Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, SIG Ville.
 - Au local : Insee, contrat de ville, pacte local des solidarités...

• **Connaître les acteurs de mon territoire**

- Les acteurs institutionnels
- Les porteurs de projet
- Les structures ressources : CRPV, maison pour l'égalité femmes-hommes (Echirolles), la Mrie, les experts (chercheurs, consultants), CIDFF...



Se former

Webinaires proposés par Perfégal :

- jeudi 3 octobre (9h-12h30)
- jeudi 17 octobre (9h-12h30)
- jeudi 14 novembre (9h-12h30)
- jeudi 5 décembre (9h-12h30)
- jeudi 12 décembre (9h-12h30)



Pour vous inscrire, [cliquez sur ce lien](#)



Merci de votre attention !

Pour toute question :
mmanchon@labo-cites.org
mfromentin@labo-cites.org

**LABO
CITES**

centre de ressources
politique de la ville
Auvergne-Rhône-Alpes

Emma.3